

5

DÉCEMBRE
2018

SONS AMPLIFIÉS : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENTRE EN SCÈNE !

> Explication de texte et témoignages

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
15, Avenue du Professeur Léon Bernard - 35043 Rennes

Journée organisée par le Centre d'information sur le bruit (CidB), en partenariat avec les ministères chargés de l'Écologie, de la Santé et de la Culture, avec la collaboration de l'École des Hautes études en santé publique (EHESP) et de l'association Agi-Son.



La place de la musique amplifiée dans le tissu culturel est incontestable, mais les risques et nuisances qui y sont parfois associés restent présents malgré la réglementation. Datant de vingt ans, celle-ci s'avère inadaptée à l'évolution des pratiques. Afin à la fois d'améliorer la prévention des risques auditifs du public et de protéger la santé des riverains, une nouvelle réglementation s'applique depuis le 1er octobre 2018 à tous les lieux diffusant des sons amplifiés (salles, discothèques, festivals, bars, foires, cinémas, etc.). Qu'elles visent la protection de la santé auditive du public ou la préservation de la tranquillité du voisinage, les évolutions réglementaires apportées par le décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés sont nombreuses : baisse des niveaux sonores, apparition du dB(C), application aux manifestations en plein air, enregistrement et affichage des niveaux sonores, information du public sur les risques auditifs, mise à

disposition gratuite de protections auditives, création de zones ou de périodes de repos, limitation spécifique pour les spectacles dédiés aux plus jeunes... Ces nouvelles dispositions suscitent de nombreuses interrogations chez les professionnels concernés. C'est pourquoi le Centre d'information sur le bruit organise ce colloque national, avec un triple objectif : rappeler les enjeux, expliquer les textes et débattre des difficultés de mise en œuvre de cette réglementation.

Public concerné : Élus, agents des services techniques des villes, de l'État et des Agences régionales de santé (ARS), gestionnaires de salles de spectacles, sonorisateurs, acousticiens, musiciens, programmistes, représentants d'associations, producteurs et diffuseurs de spectacles vivants, fabricants de matériel de mesure acoustique, d'affichage et d'enregistrement, fabricants de limiteurs, fabricants de matériaux acoustiques, de protections auditives, industriels...

Informations et inscriptions : <https://sons-amplifies.bruit.fr>



CidB

Centre d'information
sur le Bruit



LES
TRANS
NOUVEAU DEPUIS 1979



5
DÉCEMBRE
2018

SONS AMPLIFIÉS : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENTRE EN SCÈNE !

> Explication de texte et témoignages

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
15, Avenue du Professeur Léon Bernard - 35043 Rennes

PROGRAMME **Matinée**

8h15 ACCUEIL DES PARTICIPANTS DANS L'ESPACE EXPOSANTS

Journée animée par Antoine Barrailler, consultant indépendant

9h30 OUVERTURE

- **Laurent Chambaud**, directeur de l'EHESP
- **Jean-Claude Scoupe**, président du CidB
- **Béatrice Macé**, co-directrice des Rencontres Trans Musicales de Rennes

9h45 TABLE RONDE 1 - LES ENJEUX

- **Pierre Coupiat**, docteur en sociologie, chercheur indépendant référent du P.E.R.I.S. (Partenaire d'Évaluation et d'Intervention Sociologique), membre de l'Association des Sociologues de France et de l'EHESS
- **Jean-Luc Puel**, médecin ORL, professeur à l'INSERM, président de la JNA
- **Laurent Madec**, professeur EHESP, maître de conférences Université Paris 13, membre de la commission spécialisée Risques liés à l'Environnement (CSRE) du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)
- **Charlotte Marchandise**, maire adjointe de la Ville de Rennes, déléguée à la Santé, présidente du réseau français des Villes Santé de l'OMS.

11h00 PAUSE CAFÉ DANS L'ESPACE EXPOSANTS

11h30 TABLE RONDE 2 - EXPLICATION DE TEXTE

- **Didier Ollandini**, adjoint au chef du bureau Environnement intérieur, DGS, ministère des Solidarités et de la Santé
- **Natalie Commeau**, chef de la mission Bruit et Agents physiques, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire
- **Astrid Reymond**, chargée de mission Entreprises et Emplois du spectacle vivant, DGCA, ministère de la Culture
- **Christophe Sanson**, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, spécialiste du bruit
- **Arnaud Peslin**, ingénieur du son / ancien directeur technique de L'Echonova, consultant freelance, relecteur du protocole de mesure dit « en U » annexé à l'avis du CNB de juin 2018.

12h45 DÉJEUNER DANS L'ESPACE EXPOSANTS

Un atelier de démonstration se tiendra dans une salle pendant les pauses. Il sera animé par David Rousseau, électroacousticien et sonorisateur, co-rédacteur du protocole de mesure dit « en U » annexé à l'avis du CNB de juin 2018.



5
DÉCEMBRE
2018

SONS AMPLIFIÉS : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENTRE EN SCÈNE !

> Explication de texte et témoignages

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
15, Avenue du Professeur Léon Bernard - 35043 Rennes

PROGRAMME **Après-midi**

14h00 **TABLE RONDE 3 - UNE RÉGLEMENTATION POUR MIEUX PRÉSERVER LA SANTÉ AUDITIVE : COMMENT L'APPLIQUER ?**

- **Simon Bellec**, ingénieur sanitaire, ARS de Franche Comté (Eurockéennes de Belfort : leviers de prévention mobilisés, données métrologiques)
- **Franck Boyat**, président de l'Association Agi-Son
- **Didier Ollandini**, adjoint au chef du bureau Environnement intérieur, DGS, ministère des Solidarités et de la Santé
- **Astrid Reymond**, chargée de mission Entreprises et Emplois du spectacle vivant, DGCA, ministère de la Culture
- **David Rousseau**, sonorisateur, électroacousticien
- **Olivier Gesson**, technicien supérieur en chef, inspecteur de sécurité sanitaire du Pôle Etudes et Contrôles de la Préfecture de Police de Paris

15h15 **PAUSE CAFÉ DANS L'ESPACE EXPOSANTS**

15h45 **TABLE RONDE 4 - UNE RÉGLEMENTATION POUR MIEUX PROTÉGER LES RIVERAINS : COMMENT L'APPLIQUER ?**

- **Audrey Martin**, responsable du Service Santé Environnement, Direction Santé Publique Handicap de la Ville de Rennes
- **Natalie Vilalta**, chef du Pôle études et contrôles, Préfecture de Police de Paris
- **Fatima Nguyen**, ingénieur conseil, Groupement de l'ingénierie acoustique (CINOV-GIAC)
- **Frédéric Leray**, chargé de mission Bruits et Agents physiques, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire
- **Christophe Dupin**, ingénieur système, installateur de sonorisations d'extérieur, société 192 K (sous réserve de confirmation)
- **Denis Talledec**, directeur de Culture Bar-Bars, la fédération nationale des Cafés-cultures
- **Bruno Vincent**, directeur d'Acoucité, co-animateur du groupe Bruit de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) : « Premiers résultats de Monica, projet européen destiné à évaluer la valeur ajoutée des objets connectés pour gérer la qualité acoustique et la sécurité des grands événements de plein air ».

17h15 **CLÔTURE DE LA JOURNÉE**

par **Laurent Droin**, directeur du CidB

18h00 **PROGRAMME OPTIONNEL : VISITE GUIDÉE DU HALL 8 DU PARC EXPO DE RENNES : PRÉSENTATION DE LA MISE EN PRATIQUE DE LA NORME « ISO 20121 - L'ÉVÉNEMENTIEL POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE » POUR LES RENCONTRES TRANS MUSICALES ET POUR LA SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES L'UBU (RENNES)**

En 2013, les Trans Musicales ont été le troisième festival au monde à obtenir la certification ISO 20121.

Cette démarche, qui porte sur tous les niveaux, de la conception à la réalisation concrète du projet, sert de cadre aux organisateurs pour atténuer les impacts potentiellement négatifs de leurs événements, et pour améliorer la manière de réaliser leur projet.

19h00 **FIN DE LA VISITE**



**Lieu du colloque :**

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
15, avenue du Professeur Léon Bernard
35043 - Rennes

Métro :

> Ligne A, station Villejean-Université

Bus :

> Bus 11 arrêt Gares (Rennes) en direction de ZI Ouest (Vezin-le-Coquet), descendre à l'arrêt Place de Bretagne (durée 7 minutes), puis prendre le Bus C4 à l'arrêt Place de Bretagne (Rennes) en direction de Grand Quartier (Saint-Grégoire). Descendre à l'arrêt La Salle (durée : 8 min)

Pour tout renseignement :

Philippe Strauss
Téléphone : +33 (0)1 47 64 64 67
E-Mail : strauss@cidb.org

Participation aux frais (comprenant les pauses et le déjeuner) : **90€ nets*** - Gratuité pour les membres du Club DécibelVilles, les membres d'Agi-Son, les professionnels de la musique et les étudiants (sur justificatif)

Possibilité de s'inscrire en ligne sur <https://sons-amplifies.bruit.fr>

5
DÉCEMBRE
2018

SONS AMPLIFIÉS : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENTRE EN SCÈNE !

> **Explication de texte et témoignages**

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
15, Avenue du Professeur Léon Bernard - 35043 Rennes

Bulletin d'inscription
à retourner par courrier à :
CidB
12/14, rue Jules Bourdais
75017 Paris
ou par mail à :
quetglas@cidb.org

M^{me} M Nom : _____

Prénom : _____

Société ou organisme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

e-mail : _____

Règlement par chèque
bancaire ou postal
à l'ordre du CidB

Virement bancaire au :
CIC Neuilly,
IBAN :
FR76 3006 6103 6100 0104 8430 170
BIC : CMCIFRPP

Sur facture
en ___ exemplaires

Date : _____

Signature et cachet : _____

Visite guidée du Parc Expo (18h00-19h00)

Participera

Ne participera pas

Attention : pour toute annulation après le 30 novembre 2018, les droits d'inscription resteront acquis au CIDB

Participation aux frais comprenant les pauses et le déjeuner : **90€ nets***
Accès gratuit pour les membres du Club DécibelVilles, les membres d'Agi-Son, les professionnels de la musique et les étudiants (sur justificatif)

* le CidB est un association Loi 1901 non assujettie à la TVA.